



**Club Nautique de Versoix**  
**Avis de Course**  
**Championnat suisse par point Laser, Laser radial, Laser 4.7**  
**30 avril et 01 mai 2016**

**1. Admissibilité**

Tout concurrent membre d'une autorité nationale membre de l'ISAF régatant sur un voilier des classes Laser, Laser radial, Laser 4.7.

**2. Autorité organisatrice**

Club Nautique de Versoix CNV  
35, chemin des Graviers  
1290 Versoix  
Tél. 022/755 35 00  
Fax 022/755 53 44  
www.cnv.ch

**3. Règles**

- Les Règles de course à la voile (RCV)
- Les règles de Classe
- Les Instructions de Course (IC).
- Le présent avis qui fait partie des IC.

**4. Inscription**

Les inscriptions doivent se faire via Internet avant le 22 avril 2016 [en cliquant sur ce lien](#).

Le retrait des IC et le paiement de la finance d'inscription se feront lors de la confirmation d'inscription, le samedi entre 10h30 et 12h30, au secrétariat de course du CNV. Les inscriptions tardives seront acceptées.

**5. Finance**

La finance d'inscription se monte à 30 frs pour les Lasers juniors et à 40 frs pour les seniors. Un supplément de 10 Frs sera demandé en cas d'inscription tardive après le 22 avril 2016

**6. Prix**

L'heure et le lieu de la proclamation des résultats ainsi que de la distribution des prix seront affichés au tableau officiel à la fin de la dernière course

**7. Programme**

**Samedi 30 avril 2016:**

10h30 à 12h30 : Inscriptions.  
14h00: 1<sup>er</sup> signal d'avertissement possible, pour la première série.  
Repas possible au club le soir.

**Dimanche 01 mai 2016:**

10h00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement possible, pour la première série.  
15h00 : Dernier signal d'avertissement possible pour la première série.

**8. Responsabilité et assurances**

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de CHF 2'000'000.- et valable en compétition

## 9. Hébergement :

- Liste des hôtels à proximité du CNV : voir notre site web en [cliquant sur ce lien](#)
- Hôtels de la région genevoise : [www.hotel-geneva.ch/](http://www.hotel-geneva.ch/)
- Auberge de Jeunesse de Genève : <http://www.yh-geneva.ch>
- Office du tourisme : [www.geneve-tourisme.ch](http://www.geneve-tourisme.ch)